



## Compte-rendu du Conseil Municipal

### La Motte-en-Bauges

#### Séance publique du lundi 27 juillet 2020 – 19h30

---

**L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 22 juillet 2020 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.**

Présents : C. Motta, D. Regairaz, G. Garnier, S. Ballaz, L. Godyn, G. Vigneux, C. Carreau, E. Muffat-es-Jacques, J-L Neyret.

Absents excusés : L. Pavy, M. Armillon ayant donné pouvoir à E. Muffat-es-Jacques

Le Maire ouvre la séance à 19h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 9 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. **Le quorum est atteint.**

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance :**

S. BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### **2. Approbation du compte- rendu de la séance du 10 juillet 2020 :**

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Tarifs cantine 2020-2021**

Selon l'avis de la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), le Maire rappelle les tarifs cantine en vigueur pour l'année 2019-2020 et propose de maintenir les tarifs cantine pour l'année 2020-2021, à savoir :

5,20 € pour les réguliers et 5,30 € pour les occasionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs cantine à 5,20 € pour les réguliers et 5,30 € pour les occasionnels pour l'année 2020-2021.

#### **4. Tarif restaurateur scolaire :**

Pour les maternelles, les repas sont fournis par le restaurateur Mazin. Il fixe le prix du repas à 5,20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le tarif du restaurateur scolaire à 5,20 € le repas pour l'année 2020-2021.

#### **5. Tarifs garderie :**

Le Maire rappelle les tarifs garderie en vigueur pour l'année 2019-2020 et propose de ne pas modifier les tarifs de la garderie pour l'année 2020-2021 :

Pour les réguliers : matin 2,20 € ; midi 2,20 € ; soir 2,50 €.

Pour les occasionnels : matin 2,50 € ; midi 2,50 € ; soir 3,20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs garderie comme mentionnés ci-dessus pour l'année 2020-2021.

#### **6. Informations :**

- Concernant l'école, le maire informe le conseil municipal du changement de direction. C'est désormais Mme Ducloz qui assurera la direction du RPI La Motte/ Le Châtelard.

Un dégât des eaux a eu lieu à l'école suite à une défaillance de pièces de plomberie. Les démarches auprès de l'assurance ont été menées, une expertise a eu lieu. Les travaux de remise en état seront réalisés avant la rentrée scolaire.

Dans le contexte sanitaire actuel, lors de la rentrée scolaire de septembre, il sera nécessaire de mieux gérer les flux au sein de l'école, et notamment ceux des parents. Ces derniers ne pourront rentrer dans les locaux qu'en cas d'absolue nécessité. Par ailleurs, concernant les visiophones, l'actuel sera déplacé et un nouveau sera installé afin d'assurer une meilleure sécurité ainsi qu'une meilleure gestion des entrées/sorties lors des rendez-vous avec les parents.

- Suite à l'éboulement d'un talus et d'un décrochage survenus au niveau de la piste forestière du Mont Chabert, les travaux de remise en état sont en cours afin de rendre la piste accessible.

- Etang de pêche de la Motte : en cette période estivale, il a été constaté une recrudescence des baignades dans l'étang. Il est rappelé que la baignade est strictement interdite, ainsi que le camping sauvage et les feux. Un panneau rappelant ces règles doit être à nouveau installé, l'ancien ayant disparu lors d'actes malveillants.

- En cette période estivale, les nuisances sonores sont en augmentation. Il est rappelé les règles de bonne conduite et de respect entre voisins. Le dimanche, l'utilisation d'engins à moteur à l'extérieur n'est autorisée qu'entre 10 h et 12 h. Un rappel détaillé sera fait dans le prochain bulletin municipal.

- Le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la désaffectation et l'affectation de chemins ruraux est terminée. Il y a eu la remarque d'un riverain, sinon pas d'oppositions. La procédure va suivre son cours.
- Le Parc Naturel Régional du massif des Bauges lance une opération d'aide à la rénovation des bassins communaux. La commune de La Motte souhaite bénéficier de cette aide.
- Compte tenu des périodes de fortes chaleurs de cet été, la production d'eau potable au niveau du captage de Farny a diminué. Ce captage alimente le réservoir des Fresses, qui dessert ensuite toute la commune. En cas de manque, il sera possible de mettre en service la liaison avec le Châtelard (maillage des réseaux par la route des Combes réalisé à l'automne 2019).
- Les travaux d'enfouissement des conteneurs semi-enterrés ont commencé au Chef-Lieu, près du cimetière. Cela concerne le tri sélectif, (verre, emballages) et les ordures ménagères. D'autres conteneurs semi-enterrés seront implantés sur tout le territoire de la commune, compte tenu du fait que le ramassage des ordures ménagères en mode porte à porte ne sera plus assuré une fois les installations achevées.

La séance est levée à 20h20.

Fait à La Motte-en-Bauges, le 05/08/2020

Le Maire, Damien REGAIRAZ

MAIRIE DE LA MOTTE EN BAUGES  
SAVOIE  
Le Maire,  
Damien REGAIRAZ

